

nyme de *medicus*. Or, il devait en être de même de son correspondant féminin, que nous connaissons uniquement par l'épithaphe de Julia Quintiana ; ce terme, emprunté à une langue étrangère, devait être peu en usage parmi le peuple, et, pour cette raison, moins exposé à des applications inexactes. Il y eut donc réellement à Rome des femmes exerçant la médecine ; et cela étant, pourquoi ne regarderait-on pas comme telles toutes les personnes du sexe qualifiées dans les inscriptions du titre de MEDICA ? pourquoi voudrait-on les réduire à n'être que des accoucheuses ?

On aurait une donnée d'un autre genre et non moins concluante, si l'on admettait avec confiance une autre inscription bien curieuse, recueillie par Gudius (1), mais dont la source première, *ex Ligorio*, semble devoir ne lui laisser qu'une autorité fort douteuse ; elle est ainsi conçue :

T O R E L L I A . T . L . M E L A N O N I A
M E D I C A . A . M A M M .
A N N . X L . S E . V I V A . F E C I T . E T
V R N . M A R M O R . P O S V I T .

A MAMM. qui ne peut se suppléer, ce me semble, que d'une seule manière, A MAMM^{is}, placé à la suite de MEDICA, indiquerait bien formellement une branche spéciale de la médecine ancienne, et supposerait que cette femme faisait profession de traiter, dans les personnes de son sexe, les maux de cette partie délicate que la nature a destinée à fournir son aliment à la première enfance.

Cette particularité confirmerait aussi toutes les conjectures qu'il serait possible de former d'ailleurs sur les limites auxquelles pouvaient être bornées les attributions régulières de ces ministres féminins d'Esculape. Si l'on admet, en effet, que ces femmes étaient quelque chose de plus que de simples accoucheuses, ce que j'ai cherché à établir, il n'est pas naturel cependant de supposer que leur pratique s'étendit indéfiniment à toutes les maladies, ni surtout à toutes les personnes. Bien plus vraisemblablement, leur clientèle ne se composait que des

(1) *Antiq. inscript.*, p. CCXXIV, 6.